

Les diaporamas de la CME

Réunion du 11 juin 2019

Nouvelles de la CME (P^r Noël GARABÉDIAN)

– Mouvements à la CME

• Chefs de pôle

Les pôles vont prochainement disparaître avec la création des départements médico-universitaires (voir plus loin) et la nomination de leurs directeurs médicaux au 1^{er} juillet. Les représentants des chefs de pôle assistaient donc à leur dernière séance de la CME. Il s'agit des P^{rs} Yves AIGRAIN (vice-président de la sous-commission *Activité, ressources* [[CAR](#)]), Francis BONNET, Gérard CHÉRON, Philippe CORNU, Paul LEGMANN (président de la sous-commission des [structures](#)), Michel LEJOYEUX, Laurent MANDELBROT, Claire POYART (présidente du groupe équipements), Jean-Marc TRÉLUYER (vice-président de la sous-commission *Innovation, recherche, Université* [[SIRU](#)]) et du D^r Olivier HENRY.

Le président les remercie chaleureusement, à la fois pour les responsabilités qu'ils ont exercées à la tête de leurs pôles respectifs et pour leur investissement dans les travaux de la CME.

• Présidents de CME locale

La création de 4 nouveaux groupes hospitaliers (voir plus loin) entraîne juridiquement la fin du mandat des présidents des commissions médicales d'établissement locales (CMEL) des hôpitaux universitaires Paris-Centre (HUPC), Necker, Paris-Ouest (HUPO), Paris-Est (HUEP), Pitié-Salpêtrière – Charles-Foix (HUPSL), Paris-Sud (HUPS), Paris Île-de-France Ouest (HUPIFO), Saint-Louis – Lariboisière (HUSLL), Nord-Val-de-Seine (HUPNVS) et Robert-Debré.

Toutefois, il est particulièrement important qu'ils continuent à animer leurs communautés médicales locales et à être les interlocuteurs des directions des nouveaux groupes hospitaliers jusqu'aux prochaines élections. Ils continueront donc à assumer leurs tâches jusqu'à cette échéance et à être invités à la CME.

Il s'agit des P^{rs} Stanislas CHAUSSADE (HUPC), Pierre CARLI (Necker), Éric THERVET (HUPO), Bertrand GUIDET (HUEP), Thomas SIMILOWSKI (HUPSL), Jacques DURANTEAU (HUPS), Rémy NIZARD (HUSLL), Bruno CRESTANI (HUPNVS) et Jean-Claude CAREL (Robert-Debré). Le P^r Joël ANKRI (HUPIFO) prend, quant à lui, en retraite cet été.

- Tous les représentants de notre communauté médicale ayant siégé à la CME depuis l'élection de fin 2015 ([composition de la CME](#)) seront conviés à l'occasion de la dernière séance de la présente mandature, qui aura lieu le **3 décembre 2019**.

– Statuts

Le président a assisté aux deux premières matinées de réunion du groupe de travail sur la modernisation du cadre de l'exercice médical hospitalier mis en place par le ministère (v. [CME du 2 avril 2019](#)). Le groupe devait achever ses travaux mi-juillet, mais le ministère vient d'annuler les prochaines réunions prévues. Les travaux du groupe sont donc interrompus. La construction de solutions pour répondre aux problèmes d'attractivité de nos hôpitaux publics reste cependant un problème de fond à traiter.

– Recherche

L'AP-HP, l'INSERM, et les universités d'Île-de-France ont lancé le 27 mai le nouvel [appel à projets](#) pour la création de fédérations hospitalo-universitaires (FHU), anciennement dénommés départements médico-universitaires (DHU). Les équipes de recherche doivent envoyer leur candidature au plus tard le 5 août 2019 à minuit, date de clôture des inscriptions.

Avis sur le rapport d'activité 2018 ([rapport](#))

La CME a approuvé le rapport d'activité 2018 à l'unanimité.

Avis sur la création de nouveaux groupes hospitaliers (M. François CRÉMIEUX) ([diaporama](#))

Par 45 voix pour et 7 abstentions, la CME a approuvé la création des nouveaux groupes hospitaliers (GH) :

- « aphp.5 » : Cochin, hôpital européen Georges-Pompidou (HEGP), Necker, Broca, la Collégiale, Hôtel-Dieu, Corentin-Celton, Vaugirard ;
- « aphp.6 » : Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon, Armand-Trousseau, Rothschild, La Roche-Guyon ;
- « aphp.7 » : Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal, Bichat, Beaujon, Louis-Mourier, Robert-Debré, Bretonneau, Adélaïde-Hautval ;
- « aphp.Saclay » : Raymond-Poincaré, Berck, Ambroise-Paré, Sainte-Périne, Bicêtre, Paul-Brousse, Antoine-Béclère.

Avec les hôpitaux universitaires Henri-Mondor et Paris-Seine-Denis, l'AP-HP comptera donc désormais 6 GH et 4 hôpitaux hors GH (Hendaye, San Salvador, Paul-Doumer et l'hospitalisation à domicile).

Le président insiste pour que l'allègement des circuits de décision, le management de proximité et la qualité du dialogue soient particulièrement soignés dans la mise en place et le fonctionnement des nouveaux GH.

Avis sur le périmètre des départements médico-universitaires (DMU) (M. François CRÉMIEUX) ([diaporama](#))

Par 43 voix pour et 11 abstentions, la CME a approuvé les périmètres des 76 nouveaux [DMU](#).

Le président souhaite la mise en place d'un comité de suivi de la mise en œuvre des DMU afin de réagir rapidement et, au besoin, procéder à des correctifs là où cela s'avérerait nécessaire. Ce pourrait être le nouveau rôle de la sous-commission des structures dans la future CME, qui pourrait se charger de l'évaluation de ces nouvelles structures dont le but est triple : 1. structurer notre offre de soins sur la base de projets médicaux dotés d'une cohérence hospitalo-universitaire renforcée ; 2. redonner de l'autonomie aux services qui doivent être remis au cœur de l'organisation médicale ; 3. répondre au souhait largement partagé de simplification administrative à la faveur d'importantes délégations de gestion et d'une médicalisation de la gouvernance.

Avis sur la modification du règlement intérieur de l'AP-HP (M. Jérôme MARCHAND-ARVIER) ([diaporama](#), [modifications](#))

Par 51 voix pour et 3 abstentions, la CME a approuvé les modifications du règlement intérieur :

- création de conseils hospitaliers territoriaux, qui remplacent les commissions de surveillance locales ;
- création d'un collège des représentants des sites dans les CMEL, conformément aux propositions du [groupe de travail](#) sur la CME et les CMEL dans la « nouvelle AP-HP » approuvées par la [CME du 2 avril 2019](#) ;
- modifications de la composition des commissions des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques (CSIRMT) ;
- mise à jour de la [charte du bon usage du système d'information](#) de l'AP-HP pour intégrer les nouvelles dispositions du règlement général sur la protection des données ([RGPD](#)) et renforcer nos règles de [sécurité et de confidentialité](#) des données à caractère personnel.

Avis sur le compte financier 2018 et information sur la 1^{ère} décision modificative de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (ÉPRD) 2019 (M. Didier FRANDJI) ([diaporama](#), [documents](#))

Par 50 voix pour et 4 abstentions, la CME a approuvé le compte financier 2018 et l'affectation des résultats. L'année s'est terminée sur un atterrissage global en amélioration par rapport aux prévisions du budget initial, dû principalement à une forte pression sur les dépenses. Il permet un doublement de notre capacité d'autofinancement (CAF).

La CME a été ensuite informée de la décision du directeur général modifiant l'[ÉPRD 2019](#) afin de prendre en compte le résultat 2018 et l'évolution des tarifs hospitaliers. Il prévoit ainsi de ramener notre déficit sur le compte principal à 120 M€ fin 2019 (au lieu de 145 M€ prévus à l'ÉPRD initial).

Point sur la mise en œuvre de la réforme du 3^e cycle des études médicales (P^r Benoît SCHLEMMER, M^{me} Isabelle RIOM) ([diaporama](#))

Le P^r SCHLEMMER et à M^{me} RIOM, vice-présidente de l'Intersyndicale nationale des internes (ISNI), ont fait un point sur l'état d'avancement de la mission que leur a confiée le directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France (ARSIF) sur les problèmes soulevés par la [réforme du 3^e cycle](#) des études médicales en Île-de-France. Quelles que soient les recommandations dont ils feront part prochainement à M. Aurélien ROUSSEAU, l'AP-HP devra réfléchir à la meilleure façon de s'organiser pour s'adapter aux nouvelles contraintes créées par la réforme et pallier la perte d'attractivité de la région francilienne. Même s'il ne détient pas tous les leviers pour y remédier, le CHU d'Île-de-France dispose d'atouts incontestables que la création des DMU, avec leurs référents universitaires, est susceptible de renforcer.

P^r Noël GARABÉDIAN, le 12 juin 2019